



Rupture CDD temps partiel pour CDD à temps plein

Par **CECF**, le **09/01/2013** à **09:47**

Bonjour,rrnrnJe suis actuellement en CDD d'une année pour un travail à 20%. C'est le seul travail que j'ai trouvé pour l'instant.rnrnJe cherche toujours activement un emploi à temps plein et je voudrai savoir si j'ai la possibilité de rompre un CDD à 20% pour un CDD à temps plein ?rrnrnJe suis en cours de recrutement ou l'entreprise souhaite faire un CDD à temps plein pour l'essai et déboucher sur un CDI. rnrnMerci de m'aider car je n'ai pas encore signé de contrat à 20% et je souhaiterai savoir si je vais être coincée.rnrnMerci par avance pour votre aide.

Par **Lag0**, le **09/01/2013** à **13:26**

Bonjour,rnVous ne pouvez pas rompre un CDD pour un autre CDD sans un accord amiable avec l'employeur.rnLe seul contrat pour lequel vous pouvez rompre un CDD, c'est pour un CDI.

Par **pat76**, le **10/01/2013** à **16:56**

BonjourrrnrnVous n'avez pas encore signé le CDD à temps partiel?rrnrnVous avez commencé à travailler pour ce CDD à 20%, depuis combien de jours?

Par **CECF**, le **10/01/2013** à **19:21**

J'ai commencé le 9 février 2013. Je retravaille mercredi prochain.
Puis mercredi d'après.
Mon contrat n'est toujours pas dans ma boîte aux lettres.
Pour l'instant, je ne dit rien, car si je décroche le boulot la semaine prochaine et que mon contrat n'est toujours pas dans ma boîte aux lettres. Je pourrai démissionner sans problème, en tant que CDI.

Par **Lag0**, le **10/01/2013** à **19:39**

[citation]J'ai commencé le 9 février 2013.[/citation]
Bonjour,
Et ce job est lié aux voyages dans le temps ???

Par **CECF**, le **11/01/2013** à **06:24**

Oui , pardon.
J'ai commencé le 9 janvier 2013.